

JOURNEE PREVENTION

Prévention du risque routier en entreprise

La question du risque routier concerne les entreprises quel que soit votre secteur d'activités. Elle mérite une action particulière car elle est la 1^{ère} cause d'accidents mortels du travail en Bretagne. En plus des drames humains, les accidents de la route, dans le cadre professionnel ou lors de trajets domicile-travail, engendrent des pertes de production pour les entreprises.

Ce stage de formation est destiné aux salariés (conducteurs, managers, responsables QSE, membres de CSE...) pouvant être confrontés au risque routier dans le cadre professionnel ou lors des trajets domicile-travail.

Le programme suivant sera proposé en partenariat avec le service sécurité routière de la DDTM 22, la CARSAT Bretagne et l'Escadron départemental de Sécurité Routière de la GENDARMERIE.

08:45-17:30 • Programme

MODULE ENJEUX DE LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER / DDTM CARSAT

- Les chiffres de l'accidentologie
- Le coût pour les entreprises
- La responsabilité civile et pénale

MODULE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL / CARSAT

- L'identification des causes à l'origine des accidents de la route au travail
- Les actions de prévention efficaces (la démarche « VECO »)
- Les 7 engagements pour une route plus sûre

MODULE AGIR SUR LE COMPORTEMENT / GENDARMERIE

- Moyens de contrôle de la Gendarmerie : radars, kits salivaires...
- Comportements à risque et conduites addictives : fatigue, téléphone, alcool, vitesse, médicaments, stupéfiants...
- Conditions de « retour au permis »
- Enquête en cas d'accident

MODULE CONTRÔLE DU VEHICULE / DDTM

- Documents, accessoires, entretien, chargement...

MODULE ALCOOL / DDTM

- Test sur le simulateur d'alcoolémie
- Test avec les lunettes de simulation de l'alcoolémie

MODULE COMPORTEMENTS A RISQUE / GENDARMERIE

- Vidéo Sécurité routière
- Echanges

MODULE CODE DE LA ROUTE / DDTM

- Test Code de la route

Pause-déjeuner

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

Formation gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Contact au 02.96.77.22.33

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité
ebrocchi@upia22.fr